

COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JANVIER 2020

Procès-verbal

Le 14 janvier 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Christine BERTHET, Anne-Marie CHABERT, Evelyne COMBE, Françoise DA SILVA, Franck FOURNIER, Patrice FREY, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Daniel VILLARDIER

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Patrick LEROY procuration à Estelle MOREAU

Absent excusé: Valéry CUDEY

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Estelle MOREAU

1/ Procès-verbal du conseil municipal

Les procès-verbaux du conseil municipal du 17 octobre 2019 et du 22 novembre 2019 sont approuvés.

2/ Compte-rendu des décisions du maire

Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption les biens situés :

- La Thuillière, cadastré section ZD n° 277 d'une superficie de 293 m²
- 9 chemin des Bernardières, cadastré section B n° 1575 et 1576 d'une superficie de 103 m²
- Grande Rue, cadastré section B n° 1758 d'une superficie de 535 m²
- La Ruelle, cadastré section ZE n° 2 d'une superficie de 820 m²
- 67 A lot. les terrasses de Bressandes, cadastré section B n° 1554 d'une superficie de 1 000 m²
- 630 B rue de Béligneux, cadastré section ZB n° 241 et 243 d'une superficie de 500 m²
- Rue de Faramans, cadastré section B n° 1357 et 1757 d'une superficie de 191 m²

Aménagement d'une esplanade de jeux

Attribution du lot n° 3 «Pump track » à la société E2S COMPANY pour un montant de 71 821.15 euros HT.

Extension de l'école :

Avenant n° 3 au lot n° 8 SAS Carrelages BERRY pour reporter la date de réception.

Avenant n° 2 au lot n° 7 entreprise ORACKI pour reporter la date de réception.

Avenant n° 1 au lot n° 3 entreprise LYON ETANCHEITE pour conclure un avenant de – 900 euros HT

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

3/ Demandes de subventions

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite aux demandes suivantes : ACENAS (Association contre l'extension et les nuisances de l'aéroport de Lyon-St Exupéry), UDAF, AFSEP, les Restos du Cœur, les PEP 01.

Pour la demande de subvention du CECOF d'Ambérieu en Bugey : 3 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre.

4/ Achat terrain ESSERTIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un alignement chemin des Bressandes il convient d'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 31 m² sur les parcelles cadastrées section B n° 532 (9 m²), B n° 533 (14 m²) et B n° 1673 (8 m²) appartenant aux Consorts ESSERTIER Hervé au prix de 300 euros. Les frais d'actes seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir auprès des Consorts ESSERTIER Hervé les parcelles cadastrées section B n° 532 (9 m²), B n° 533 (14 m²) et B n° 1673 (8 m²) au prix d 300 euros. Les frais d'acte seront pris en charge par la commune.
- DEMANDE à maître BOUTIN, notaire associé, 50 rue de Genève 01800 MEXIMIEUX d'authentifier cette acquisition par un acte notarié
- DIT que les crédits seront ouverts au compte 2111 du budget primitif
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser les actes notariés

5/ Rétrocession terrain Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'EPF de l'Ain, à la demande de la Commune, du tènement cadastré B 645 par acte authentique en date du 29 février 2016.

En vertu de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain, la commune de Bourg Saint Christophe s'est engagée à racheter ce bien au terme de 4 années de portage, suivant la signature de l'acte.

Le montant de la revente s'élève à 2 593.40 € HT, comprenant un prix d'acquisition de 1 875 et des frais d'acquisition de 718.40 euros de frais d'acte notarié en sus.

La Commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession Ces frais de portage s'entendent hors taxe, avec un taux de TVA applicable de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune de Bourg Saint Christophe du tènement cadastré B 645 au prix de 2 593.40 € HT selon les modalités exposées ci-dessus.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.

6/ Election des délégués du Syndicat des eaux de Meximieux la Côtère

Suite à la fusion du syndicat des eaux de Meximieux et de la Côtère et du syndicat des eaux de Faramans – Rignieux le Franc – Saint Eloi par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2019, les conseils municipaux doivent élire ses représentants au comité syndical soit 1 délégué pour Birieux, 2 pour Bourg Saint Christophe, 1 pour Crans, 1 pour Faramans, 1 pour Joyeux, 1 pour Le Montellier, 4 pour Meximieux, 2 pour Pérouges, 1 pour Rignieux le Franc, 1 pour Saint Eloi, 1 pour Versailleux et 3 pour Villieu Loyes Mollon.

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat des Eaux Dombes Côtère.

DECIDE de procéder à l'élection des 2 délégués titulaires auprès du syndicat des eaux Dombes Côtère.

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- Monsieur Bernard PERRET (12 voix)
- Monsieur Daniel VILLARDIER (12 voix)

7/ Demandes locations Foyer Rural

Location Foyer Rural : Club de foot de Meximieux CMV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location du Foyer Rural par le club de football de Meximieux (CMV) pour le samedi 04 avril 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de louer le foyer rural au club de football de Meximieux (CMV) au tarif de 330 euros.

Location Foyer Rural : Amicale des Anciens combattants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location du Foyer Rural par l'amicale des Anciens Combattants de Meximieux et des environs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de louer le foyer rural à l'amicale des Anciens Combattants de Meximieux et des environs au tarif de 330 euros.

a) Demande de la kinésiologue dont le cabinet est situé 73 grande rue pour l'installation d'une climatisation identique à celle installée dans le salon de coiffure. Des devis seront demandés.

b) Informatique à la mairie (baie de brassage et prises pour fibre optique) et à l'école (installation de plusieurs vidéo projecteur) :

- le devis de la société JUENET pour la partie électrique s'élève à 8 034.34 euros HT
- le devis de la société 01 PHOENIX INFORMATIQUE est de 4 702.91 euros HT (fourniture du matériel informatique)
- le devis de la société ADN INFORMATIQUE est de 1 259.00 euros HT (préparation et mise en service du matériel)

c) Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de la fourniture et de l'impression des étiquettes de la liste électorale qui pourraient être demandées par des candidats aux élections. Il propose un montant forfaitaire de 50 euros pour un jeu d'étiquettes. Ce pris tient compte du prix d'achat des étiquettes, de l'impression et du surcoût de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à appliquer le tarif de 50 euros pour la fourniture et l'impression d'un jeu d'étiquettes de la liste électorale.

d) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la campagne électorale des municipales de 2020, il peut être sollicité par des candidats pour l'utilisation de salles communales.

Pour la salle des mariages, un conseiller a fait remarquer que celle-ci avait été prêtée lors des dernières élections et il s'est indigné que pour les élections municipales 2020 cela ne soit pas le cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 4 voix contre et 8 voix pour,

- DECIDE de louer le foyer rural aux candidats aux élections municipales de 2020 au tarif de 410 euros
- DECIDE de louer la salle des mariages aux candidats aux élections municipales de 2020 au tarif de 80 euros

Par ailleurs, la salle des associations ne sera ni louée ni prêtée pour des réunions publiques mais sera mise à disposition des candidats pour des réunions internes.

e) Présentation du rapport de contrôle des poteaux d'incendie

La société SOGEDO entretient les 35 poteaux d'incendie et les 3 réserves incendie.

Le parc est en très bon état. Une citerne a un problème d'étanchéité (mini-fuite) qui sera solutionné sans doute par la mise en place d'un produit à base de goudron.

Lors de travaux d'alimentation en eau potable, les poteaux d'incendie se trouvant dans la zone de travaux sont systématiquement englobés dans l'étude.

f) Contact avec des propriétaires mettant en vente leur maison située rue du Favre, propriété se trouvant dans le périmètre de l'opération d'aménagement programmée du secteur. Un rendez-vous est pris avec l'Etablissement Public Foncier pour voir ce qui est envisageable.

g) Pour les travaux de voirie rue de Lyon jusqu'au chemin du Pommier, la société INFRATECH a préparé des plans qui sont à affiner avec le conseil départemental. Un plan financier plus précis sera transmis à la commune. Une demande de subvention de DETR a déjà été déposée en préfecture.

h) La modification du Plan Local d'Urbanisme est exécutoire depuis le 14 décembre 2019.

i) Le bulletin municipal sera diffusé avant la fin du mois de janvier. 25 encarts publicitaires sont insérés ce qui génère une recette de 1 500 euros.

j) Les travaux pour alimenter la zone de loisirs en eau potable sont réalisés par la société SOMEK avec le syndicat des eaux comme maître d'ouvrage.

k) L'Avenir du Coteau a fait don de sa trésorerie à l'association Notre P'tit Bonheur.

Pêche Loisirs : lors de l'assemblée générale, les membres de l'association ont reconduit le même bureau.

- k) SIVOS : des visites des représentants des parents d'élèves sont prévues aux deux cantines et à la garderie. Une convention a été signée avec la commune de Pérouges qui met à disposition de la cantine de Pérouges un agent technique à raison de 7h00 par semaine.
- l) Lors des vœux de la municipalité, la population était très présente. Le buffet préparé par le nouveau gérant du Bienvenu a eu de bons retours.
- m) Du marquage au sol sera réalisé route de Faramans afin de marquer l'axe central.
- n) Le choix des arbres pour l'aire de jeux aura lieu prochainement aux pépinières SOUPE à Châtillon sur Chalaronne.
- o) Mise en place des vignes sur le coteau : une réunion a lieu le 22 janvier à 20h00 avec l'atelier FICA pour le choix des variétés, le mode de plantation des ceps et la création d'une association.

La séance est levée à 22H20

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 février 2020 à 20h30

Conseil municipal du 14 janvier 2020

Bernard PERRET, Maire	
Christine BERTHET, 1 ^{ère} adjointe	Patrice FREY, 2 ^{ème} adjoint
Françoise DA SILVA, 3 ^{ème} adjointe	Daniel VILLARDIER, 4 ^{ème} adjoint
Evelyne COMBE	Franck FOURNIER
Estelle JANIN	Marc JANODY
Patrick LEROY <i>Excuse pouvoir à Estelle MOREAU</i>	Estelle MOREAU
Anne-Marie CHABERT	Valéry CUDEY ABSENT